

SERVICE FORESTIER DE L'INDOCHINE

La Forêt, richesse coloniale
(*Les Annales coloniales*, 11 janvier 1913)

Dans une brochure d'un singulier intérêt, M. Roger Ducamp, chef du Service forestier de l'Indochine, vient plaider une cause à laquelle je m'associe volontiers, celle de la conservation des richesses forestières de notre colonie par une exploitation raisonnée.

Déjà, à la Côte d'Ivoire, le commandant Gros* a demandé qu'on limite les régions abandonnées à la dévastation indigène, et qu'on impose aux exploitants, soit la replantation directe, soit le paiement d'une redevance permettant à l'Administration d'effectuer elle-même les travaux de l'espèce.

Tous ceux qui savent le rôle supérieur que joue la forêt sous toutes les latitudes sont donc d'accord pour réclamer dans nos colonies l'organisation d'un régime forestier, avec contrôle supérieur du Département sur les méthodes employées pour la mise en valeur de notre domaine. La mise en réserve et l'exécution du cadastre des boisements à conserver et à mettre de suite en valeur, par des travaux appropriés et une exploitation rationnelle, s'imposent de façon impérieuse.

M. Ducamp évalue à « vingt-cinq millions d'hectares » la superficie des boisements à choisir par massifs séparés, soigneusement délimités, sur la masse sylvestre de l'Indochine, pour être placés sous l'action tutélaire du régime forestier.

Ces boisements constitueraient peu à peu le « Domaine forestier d'État » tel qu'il devrait depuis longtemps exister.

Le matériel ligneux (bois d'œuvre et d'industrie) constitué par les belles essences ne peut être estimé au plus qu'à « quatre mètres cubes par hectare » ; il est donc actuellement très disséminé au sein de la forêt sauvage tropicale, dans laquelle il faut le « chasser ».

Le volume total sur pied des essences précieuses, c'est-à-dire du seul bois auquel on puisse s'intéresser pour l'exportation (parce que seul capable de supporter le fret) hors de l'Indochine, ne s'élève donc qu'au chiffre relativement faible de « cent millions de mètres cubes », d'une valeur marchande d'environ « deux milliards cinq cents millions de francs ».

Pour faire œuvre sérieuse et utile, pour ne pas laisser se perpétuer, d'une part la destruction et la ruine du peuplement par le feu, et de l'autre l'abâtardissement des massifs par l'extraction limitée aux seules essences précieuses, il faut que les pouvoirs publics élaborent un programme d'action forestière tel que l'Indochine regagne un peu du temps perdu et puisse avoir, en 1915, « un premier million » d'hectares de forêts cadastrées, et « un deuxième million » en 1920.

Par cette action de protection et de mise en valeur, la colonie sera assurée d'obtenir un revenu brut à peu près certain de 1 million de piastres en 1915, et, très vraisemblablement, de 2 million en 1920.

Pour la suite, l'honorable M. Ducamp se contente de proposer, en vue de continuer le mouvement de mise en valeur, une simple augmentation annuelle très modeste de 100.000 hectares à organiser en massifs réservés et cadastrés, nettement délimités, de

manière à gagner, tous les dix ans, au moins « un million d'hectares » de plus de forêts sylvicoles.

Il serait erroné de conclure qu'il existe actuellement en Indochine 100 millions de mètres cubes de bois à livrer à la hache, sans autre forme de procès, alors qu'il s'agit au contraire de montrer qu'on ne saurait exploiter tout au plus que « l'accroissement annuel » en bois que peut donner la masse sylvicole représentée par ces 100 millions de mètres cubes, volume dont la valeur peut être évaluée à un milliard de piastres.

Il s'agit donc, pour les gérants du domaine boisé, agents sylviculteurs et commerçants, de faire couper annuellement au plus la partie du capital bois représentant le revenu de ce capital d'essences précieuses.

Il est bon d'ajouter que ces 100 millions de mètres cubes de bois précieux ne sont pas la seule richesse de la forêt primitive sauvage ; il y a, en outre, l'énorme cube de bois d'essences secondaires et tous les autres produits de la forêt tropicale.

En résumé, la France a le devoir de ne pas laisser détruire « la Forêt » de ses colonies, mine vivante d'une valeur inestimable et d'une richesse inépuisable et qui, si elle ne peut donner immédiatement les milliards escomptés, n'en doit pas moins donner, par une mise en valeur appropriée, d'énormes revenus au pays dont elle sera, en outre, la parure.

Le budget de l'Indochine, propriétaire d'un domaine forestier évalué, dans l'état actuel des choses, au bas mot, à « quatre milliards de francs », inscrira en recettes de très gros revenus, tels ceux dont bénéficie déjà l'Empire des Indes anglaises.

Ainsi, toutes dépenses du Service forestier étant payées à l'aide des recettes réalisées par la vente des produits sortant du domaine forestier de l'État, le revenu net de la Forêt indochinoise restera libre de toutes charges, et permettra, à lui seul, si on l'a voulu fermement, d'envisager sans crainte aucune la préparation future des budgets de la colonie.

Voilà ce qu'en termes saisissants de précision nous révèle M. Ducamp, et je suis d'avis que les pouvoirs publics lui doivent leur aide effective et immédiate pour la réalisation du magnifique programme qu'il nous expose.

Henri COSNIER,
député de l'Indre.

RÉINTÉGRATION

(*La Dépêche coloniale*, 8 juillet 1914, p. 3, col. 3)

M. Ducamp, conservateur des eaux et forêts, provenant de l'Indochine, a été réintégré au poste de Mâcon.

1917 : création à Hanoï d'une [École supérieure d'agriculture et de sylviculture](#)

INVENTAIRE DES BOIS

et autres produits forestiers du Tonkin
(*La Dépêche coloniale*, 28 février 1919, p. 2, col. 3-4)

Dans le *Bulletin économique de l'Indochine*, M. Auguste Chevalier, directeur du laboratoire d'agronomie coloniale de l'École des Hautes Etudes (Muséum), chef de la

mission permanente d'agriculture coloniale au ministère des colonies, donne le programme de ses travaux. Il donne une sorte de préface critique à la première des études publiées et c'est cette préface que nous mettons sous les yeux de nos lecteurs, qu'elle intéressera certainement.

Dans un remarquable « Programme d'action agricole, forestière et commerciale en Indochine », publié en 1907, sous la direction de M. G. Capus, M. Roger Ducamp, alors chef du service forestier, a défini le but et le programme du service forestier.

Ces sages prescriptions n'ont malheureusement pas été suivies au Tonkin, surtout après la suppression de la Direction générale des forêts en 1912. Actuellement encore, le service forestier du Tonkin ignore presque toutes les choses de la forêt iron il a la gérance.

Au lieu de se livrer à son véritable rôle de gestionnaire du domaine boisé, le personnel européen a été trop souvent cantonné dans un rôle purement fiscal ou occupé à des travaux de bureau qui stérilisent toute activité. Il vit presque toujours en dehors de la forêt et ses fonctions de surveillance s'exercent seulement dans les postes de vérification des trains de bois et des jonques et sampans chargés de bois à brûler. Les vérifications qui devraient être faites dans la forêt même, bien surveillée, sont faites en rivière où on doit se borner au contrôle des dimensions des billes. Quant à l'espèce à laquelle appartiennent ces billes et à leur lieu de provenance, on doit se contenter le plus souvent des renseignements fournis par les indigènes. Alors qu'en général, les arbres de Cochinchine et du Cambodge sont assez bien connus des forestiers, grâce surtout aux travaux de L. Pierre, de A.-A. Henry et Em. Richard, on est dans la plus grande ignorance sur la nomenclature et la valeur des essences qui peuplent les forêts du Tonkin.

La surveillance des exploitations et des réserves est nécessairement abandonnée presque complètement aux agents indigènes qui n'ont, le plus souvent, aucune instruction technique. Beaucoup, du reste insuffisamment payés par l'administration, se font des revenus plus sérieux, grâce à leur complaisance vis-vis de certains exploitants ou riverains de la forêt.

Pour toutes ces raisons, le domaine forestier du Tonkin va en s'appauvrissant de jour en jour et si l'on n'apporte promptement un remède à la question, les quelques forêts qui subsistent n'auront presque plus aucune valeur.

Le but d'un inventaire des bois indochinois est, tout d'abord, de répondre à l'enquête prescrite par le ministre des colonies sur les ressources en bois de notre domaine colonial. Elle a pour but aussi d'éclairer les forestiers du Tonkin et les exploitants sur les produits auxquels ils consacrent leur activité. En outre, ce travail doit aussi servir de mémento aux élèves de l'[École supérieure d'agriculture](#) d'Hanoï ainsi qu'aux élèves de l'[École pratique d'agriculture et de sylviculture](#) de Tuyêñ-Quang.

Enfin, M. Chevalier a voulu renseigner les commerçants et industriels de la métropole sur les ressources forestières d'une partie de notre domaine colonial, encore si mal connue.

Si aucun bois du Tonkin ne nous paraît pouvoir être exporté vers l'Europe à l'état brut, il en est certainement qui pourraient trouver des débouchés en France, après avoir été manufacturés au Tonkin : bois contreplaqués, ébénisterie annamite, bois laqués ou incrustés, etc...

Enfin, de nombreux produits secondaires des forêts trouveront certainement leur emploi dans la métropole quand on les connaîtra mieux et lorsque, grâce à l'aménagement des forêts, on pourra les obtenir en plus grande quantité. Au nombre de ces produits, il faut citer les bambous et rotins, les matières pour la papeterie, les écorces et produits tannants, les laques, les copals, les résines, les matières à vernis, les huiles siccatives, les oléagineux pour la savonnerie, les huiles essentielles provenant de la distillation de divers produits forestiers, etc.

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 15 avril 1923, p. 2, col. 3-4)

TONKIN

— Le Tonkin commence à souffrir du déboisement dont sont cause les populations montagnardes qui brûlent chaque année un coin de forêt pour y faire leurs cultures.

L'Administration a déjà entrepris le reboisement dans certains endroits ; 93 réserves forestières ont été constituées dont 41 sont aménagées et s'étendent sur 283.000 hectares ; en 1922, 2 millions d'arbres ont été plantés et plus de 12.000 kilos de graines de meilleures essences du pays ont été distribués aux particuliers et aux villages.

Il y a lieu de féliciter certaines entreprises privées qui viennent en aide à l'administration, notamment la [Société des Ciments Portland de l'Indochine](#) qui crée de vastes plantations de bois sur des terrains incultes.

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 7 mai 1923, p. 2, col. 6)

— Sous le titre *l'Aménagement des forêts en Indochine*, le *Bulletin économique de l'Indochine* vient de publier une remarquable étude de M. Henri Guibier, inspecteur des Eaux et Forêts, chef du service des Forêts à la direction des services économiques de l'Indochine.

D'après notre confrère du Tonkin *Le Courrier d'Haïphong*, cette étude, extrêmement documentée, montre sous son véritable jour l'œuvre du service forestier en Indochine depuis sa création.

Dans sa première partie, l'auteur expose comment le service forestier s'est graduellement constitué et a pris conscience de lui-même, il montre son évolution progressive qui, de l'organisme embryonnaire purement fiscal, du début, devint le corps d'agents forestiers que l'on sait, complètement organisé, capable d'entreprendre et de mener à bien tous les travaux de technique forestière, même les plus délicats et les plus importants comme ceux qui consistent à aménager les forêts d'une façon rationnelle et productive.

Après quelques observations sur les premiers pas de son service en Indochine, M. Guibier arrive à l'objet principal de son étude qui est *l'aménagement des forêts*. Il y expose comment doit être compris cet aménagement et fait ressortir les avantages des coupes méthodiques, but vers lequel tend le service forestier en réduisant progressivement la coupe libre. Cette deuxième partie de l'ouvrage contient des renseignements professionnels qui pourront être de la plus grande utilité aux agents des forêts. Ils y trouveront de nombreux projets d'aménagements, très complets, accompagnés de cartes forestières de divers cantonnements de Cochinchine et de tableaux intéressants.

Le travail de M. Guibier a tendu, comme il le fait remarquer, à montrer que, quoique fiscal, le service forestier d'Indochine a compris l'importance technique de son rôle et, par de faibles moyens, a réalisé une œuvre durable.

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 24 juillet 1923, p. 2, col. 4-5)

COCHINCHINE

— L'inauguration du monument aux forestiers morts pour la France au cours de la grande guerre a eu lieu le dimanche 3 juin, à Saïgon, sous la présidence de M. le gouverneur de la Cochinchine.

C'est à [Trang-Bom](#), au kilomètre 51 de la route Coloniale de Biênhoà à Chua-Chan, que se dresse, émouvant dans sa simplicité et son style sobre, le monument aux morts des services forestiers, solennel hommage à la lisière même de cette forêt où ils ont passé une partie de leur carrière administrative.

TONKIN

— Au Tonkin, plus, peut-être, que dans tout autre pays de l'Union Indochinoise, la question de la protection des forêts est d'un intérêt primordial, car s'il n'est mis un frein aux coutumes dévastatrices des populations montagnardes, les superbes forêts de la Haute-Région auront tôt fait de disparaître. L'exemple des provinces chinoises voisines où la forêt a complètement disparu peut servir d'avertissement.

Il est excessivement difficile de faire pénétrer dans la masse indigène, la notion que leurs incendies annuels, leurs fameux « ray », sont de véritables calamités, gaspillant une quantité énorme de bois pour un profit fort maigre. « Cette façon d'opérer a abouti à créer ces bandes quasi-désertiques qui comme des taches d'huile, s'étendent de plus en plus », localisées, à cause de la précarité des voies de communication dans la Haute-Région tonkinoise, le long des routes et des cours d'eau.

Il s'ensuit une raréfaction inquiétante des essences susceptibles d'être utilisées par l'industrie du Tonkin à tel point que la chambre de commerce de Hanoï s'est demandée s'il ne serait pas possible de restreindre la consommation du bois de lim, presque seul employé dans les travaux, et de réglementer plus sévèrement son exploitation en forêt.

Notre confrère, le *Courrier d'Haïphong*, souhaite que des sanctions sévères soient prises contre les villages qui feraient des « ray » sur d'autres points que ceux autorisés.

D'autre part, le service forestier s'est préoccupé de constituer sur le territoire tonkinois un certain nombre de réserves : 41 sont déjà aménagées, qui représentent une superficie totale d'environ 283.000 hectares. Le reboisement est envisagé également et, au cours de l'année dernière, près de 2 millions de sujets divers (lim, pins, xoan, camphriers, etc.) ont été plantés.

Il a été, en outre, distribué soit à des particuliers soit à des villages forestiers, plus de 12.000 kg de graines des meilleures essences du Tonkin. Enfin, certaines entreprises particulières, pour se procurer plus facilement les grandes quantités de bois qui leur sont nécessaires, ont créé de vastes plantations sur des terrains incultes, secondeant ainsi par leur initiative l'œuvre de protection et de reconstitution de la forêt.

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 29 septembre 1923, p. 2, col. 2-3)

TONKIN

— Les besoins toujours croissants de bois pour les industries et l'appauvrissement des ressources forestières du Tonkin font un devoir impérieux à l'administration, et au service forestier en particulier, d'assurer, par tous les moyens possibles, le maintien en bon état des forêts, leur renouvellement naturel par une meilleure exploitation et aussi la création de nouveaux boisements.

Le résident supérieur au Tonkin [Monguillot] vient de prescrire une propagande active parmi la population indigène pour l'intéresser à la plantation des arbres et à leur bon entretien. Il désire que l'on inculque aux enfants le culte des arbres et qu'on les amène à coopérer, eux aussi, à la reconstitution de la richesse forestière.

Dans chaque école, il sera formé un groupement des enfants au-dessus de 10 ans qui s'intéresseraient à la culture des arbres sous la direction de l'instituteur. Les graines de semences leur seraient distribuées par les soins du service forestier et chaque village qui a des terrains vacants, attribuerait une parcelle aux enfants des écoles.

Des primes de un centième de piastre par plant venant des semences seraient allouées aux enfants ayant réussi dans leurs travaux et obtenu dès plants de belle venue.

L'instituteur qui aurait dirigé les travaux recevrait une prime de 2 p 50 par mille plants réussis et pourrait, en outre, être l'objet d'une proposition pour un avancement ou pour un titre honorifique.

Les terrains ainsi affectés au reboisement seraient placés sous la surveillance générale du village et, parvenus à maturité, les arbres seraient régulièrement exploités par le village pour les besoins de la collectivité ou la vente au commerce.

Cette intéressante initiative aura des plus heureux effets pour la conservation et l'amélioration du domaine forestier et, par voie de conséquence, sur le régime hydraulique du pays.

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 22 janvier 1924, p. 2, col. 3-4)

TONKIN

— L'une des conséquences de l'effroyable catastrophe qui va entraver l'essor économique du Japon sera l'arrêt probable de l'industrie camphrière et plus spécialement de l'industrie du celluloïd.

Le principal centre de production du camphre est, en effet, l'île de Formose, qui donne bon an mal an, 1.600.000 kg de camphre brut et 7 millions de kg d'huile de camphre. L'industrie japonaise absorbait jusqu'ici la totalité de cette production qu'elle utilisait pour l'éclairage, pour la fabrication des laques, pour l'épuration des graisses servant à la fabrication des savons et enfin pour la confection du celluloïd. Mais cette industrie ne va-t-elle pas, pendant quelques années, souffrir des résultats du récent cataclysme ? Or, tout incite nos compatriotes à développer en Indochine une industrie camphrière : la proximité de Formose et surtout la possibilité d'augmenter la production de camphre du Tonkin.

Nous avons, en effet, au Tonkin, d'importants peuplements de camphriers, qu'il importe d'exploiter d'une façon rationnelle.

Il faut empêcher les indigènes de couper ces essences pour en faire du bois de chauffage, notamment dans les régions de Lang-son, de Thai-Nguyên, de Bac-Giang et du Yên-Thé.

Un arrêté du 15 décembre 1920 a bien interdit de couper ces arbres ; mais là ne doit pas s'arrêter l'action de l'administration, qui, d'ailleurs, s'efforce déjà d'apprendre aux indigènes à distiller les feuilles et les brindilles, et l'on a envisagé le repeuplement de la région mamelonnée longue de 125 kilomètres, large de 50, qui va de Lang Son à Moncay.

L'Indochine doit profiter des circonstances présentes pour planter chez elle l'industrie camphrière, c'est-à-dire pour fabriquer le celluloïd et intensifier sa production de laque. Les problèmes économiques sont souvent des questions d'opportunité ; un marché se crée, une industrie se fonde parce que à telle heure, à tel jour, les circonstances ont été favorables. C'est ce qui se produit pour le développement de l'industrie camphrière au Tonkin.

— La Société Française des Distilleries de l'Indochine vient de prendre une nouvelle initiative qui est destinée à rendre un réel service aux agriculteurs.

L'un des objectifs qu'elle poursuit avec ténacité est le développement de l'industrie du riz et, par voie de conséquence, l'amélioration de la qualité de la céréale qui fournit à l'exportation indochinoise son élément le plus important.

Elle vient de monter à Hanoï une usine de sélection mécanique des semences de riz, qui sera à même de fournir par mois 100 tonnes de paddy trié.

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 31 janvier 1924, p. 2, col. 5)

TONKIN

— Les besoins toujours croissants de bois pour les industries et l'appauvrissement des ressources forestières du Tonkin font un devoir impérieux à l'Administration, et au Service forestier en particulier, d'assurer, par tous les moyens possibles, le maintien en bon état des forêts, leur renouvellement naturel par une meilleure exploitation et aussi la création de nouveaux boisements.

Le Résident supérieur au Tonkin a prescrit, en mai 1923, une propagande active parmi la population indigène, pour l'intéresser à la plantation des arbres et à leur bon entretien. Il désire que l'on inculque aux enfants le culte des arbres et qu'on les amène à coopérer, eux aussi, à la reconstitution de la richesse forestière.

Dans chaque école, il serait formé un groupement des enfants au-dessus de 10 ans qui s'intéresseraient à la culture des arbres. Les graines des espèces à propager choisies de préférence parmi les arbres fruitiers et les essences précieuses disparues du Tonkin par suite d'une exploitation irraisonnée (camphriers, teck, lim, etc.), leur seraient distribuées par les soins du service forestier et chaque village ayant des terrains vacants attribuerait une parcelle aux enfants des écoles.

Des primes de un centième de piastre par plant venant des semences seraient allouées aux enfants ayant réussi dans leurs travaux et obtenu des plants de belle venue.

L'instituteur qui aurait dirigé les travaux recevrait une prime de 2 \$ 50 par mille plants réussis et pourrait, en outre, être l'objet d'une proposition pour un avancement ou pour un titre honorifique.

Les terrains ainsi affectés au reboisement seraient placés sous la surveillance générale du village et, parvenus à maturité, les arbres seraient régulièrement exploités par le village pour les besoins de la collectivité ou la vente au commerce.

Cette intéressante initiative aura les plus heureux effets pour la conservation et l'amélioration du domaine forestier et, par voie de conséquence, sur le régime hydraulique du pays.



(Coll. Gérard O'Connell)

Le Cantonnement forestier de l'Ouest cochinchinois en 1930.
Marie-Madeleine O'Connell est assise au premier rang, chapeau noir sur la tête et Roger sur ses genoux.
Daniel O'Connell est debout derrière elle, calvitie et moustache.

La mort d'un vieil ami
(*Chantecler*, 16 juin 1938, p. 6)

C'est celle de M. Roger Ducamp, ancien chef du service forestier de l'Indochine, que le courrier nous a apportée, à notre bien vif regret ; M. Roger Ducamp avait laissé ici des amitiés sincères et aucun de ses anciens amis ne l'avait oublié. C'était un grand caractère, mais aussi un grand cœur.

En 1898, M. Doumer, gouverneur général, appelait auprès de lui, pour organiser le service des forêts en Indochine, M. Roger Ducamp, élève diplômé de l'École d'agriculture de Grignon et de l'École des eaux et forêts de Nancy. Il avait deux frères déjà établis planteurs en Annam. L'un des deux, André Ducamp, vint en 1902 créer à Hanoï, à l'occasion de l'Exposition, le grand hôtel Métropole.

M. Roger Ducamp s'attache tout de suite à l'œuvre de reboisement qui, si elle avait été poursuivie activement, aurait rendu à la population indigène du Delta les plus grands services.

Rentré en France en 1913, il continua ses services comme inspecteur général des eaux et forêts, puis prit sa retraite et se fixa à Nîmes, sa ville d'origine, auprès de sa belle sœur, M^{me} André Ducamp.

NOTRE REPORTAGE
LA FOIRE DE SAIGON

XII

Le Pavillon du Bois

Les revenus forestiers ne feront que croître dans l'avenir et le capital forestier restera pour l'Indochine le plus sûr le plus durable...

par Trân xuân SINH

(De notre envoyé spécial)

(La Volonté indochinoise, 12 janvier 1943)

Nous arrivons aujourd'hui au Pavillon élevé à la gloire du *Bois*. La décoration et l'aménagement du pavillon, conçus et exécutés selon une formule nouvelle, sont des plus réussis.

Ici, le Bois trône dans toute sa splendeur. Depuis les motifs des décors jusqu'aux splendides revêtements de l'édifice, tout a été demandé au bois.

À l'entrée du Pavillon, sur un large panneau, s'étale en gros caractères

La Prière de la Forêt

Homme,

— Je suis la chaleur de ton foyer par les froides nuits d'hiver, l'ombrage ami lorsque brûle le soleil d'été ;

— Je suis la charpente de la maison, la planche de ta table.

— Je suis le lit dans lequel tu dors et le bois dont tu fais tes navires.

— Je suis le manche de la houe et la porte de ton enclos.

— Je suis le bois de ton berceau et celui de ton cercueil.

— Écoute ma prière.

— Ne me détruis pas...

À l'intérieur, les produits de la forêt indochinoise, les objets d'art et meubles en bois précieux, les plantes médicinales, les écorces tinctoriales, etc., se trouvent classés dans un ordre parfait.

Des maquettes évocatrices, des dioramas vivants égagent la simplicité du décor :

Ici, on démontre les avantages de la forêt : Lorsque la montagne est boisée, la pluie s'infiltre dans le sol, la terre est protégée de l'érosion et, de la sorte, on évite l'inondation.

Au contraire, lorsque la montagne est déboisée, elle devient imperméable ; les eaux de pluie ruissent intérieurement ; les villages sont inondés et les cultures emportées.

Là, on explique que la dune, venant de la mer, envahit tout : villages enfouis, routes coupées, cultures détruites. Le service forestier procède alors au reboisement : les dunes sont ainsi fixées ; les villages vivent heureux et tranquilles avec la perspective d'une belle récolte. Pour le boisement, les *filaos* constituent une source appréciable.

Voici le diorama de gemmation de pins : Blessé au pied, l'arbre laisse exsuder la résine blonde et odorante. Dans un cadre agréable, la récolte de cette résine permet de pallier à la pénurie des matières premières pour les peintures. Et distillée par des procédés rustiques, la résine donne de la colophane et l'essence de térébenthine.

*
* *

Répartition des forêts entre les pays de l'Union. — Un long stationnement dans le Pavillon est donc particulièrement instructif.

On sera émerveillé par les richesses de la forêt indochinoise, surtout par la grande variété de ses essences.

En France, il existe 17 essences principales. Il n'y en a pas moins de 4.000 en Indochine.

Les forêts indochinoises se répartissent de la façon suivante :

Tonkin : 35.000 km² pour 105.000 km² de superficie

Annam : 60.000 km² pour 150.000 km² de superficie

Cambodge : 10.000 km² pour 75.000 km² de superficie

Cochinchine : 18.000 km² pour 56.000 km² de superficie

Laos : 160.000 km² pour 214.000 km² de superficie.

Le Service forestier de l'Indochine a divisé ces forêts en cinq catégories principales. d'après l'aspect qu'elles présentent :

1°) Forêt épaisse. — C'est la catégorie la plus répandue, celle dont le couvert est continu et dans laquelle se rencontrent les plus belles pièces de bois.

La variété des espèces y est considérable mais celles-ci varient avec l'altitude et la valeur du sol. Citons les plus importantes : le Trac, le Camlai, le Huynh Duong, le Can Thi qui sont de très beaux bois d'ameublement ; le Sao, le Huynh, le Vap, le Xoay, le lim, excellents bois de construction ; le Dâu, le Bangiang, le Chai le lautau, bois de 2^e catégorie.

2°) La forêt claire. — Cette forêt épaisse, lorsqu'elle est détruite, et lorsque le sol est susceptible d'être fortement endommagé par le soleil et la pluie, devient une forêt très claire dans laquelle les arbres d'espèces peu variés, poussent éloignés les uns des autres, au milieu de vastes savanes et prennent un aspect de parc. On y trouve notamment : le Dang Huong, le Son, bois de luxe, le Go, la Camre, le Ca-chac, bons bois de charpente, le Dau, Sén, Chai, Venven, bois ordinaires.

Ces forêts claires sur sols pauvres ont en général une espèce dominante. C'est le Dau Draben ou le Ca-chac pour les forêts claires du Cambodge, de l'Annam et du Laos. En montagne, c'est le pin que l'on trouve abondamment à Djiring et Dalat ainsi que dans certaines régions du Cambodge, du Laos, du Nord-Annam et du Tonkin.

3°) La forêt noyée du tour des Grands Lacs du Cambodge, forêt qui disparaît sous dix mètres d'eau à l'époque des hautes eaux.

On y trouve le chaulmoogra dont le fruit sert à guérir la lèpre.

4°) La mangrove est la forêt qui croît dans les boues que déposent les fleuves en tombant dans la mer. Une espèce s'y développe rapidement et abondamment : le Duoc, arbre idéal pour la fabrication du charbon de bois.

5°) Derrière la Mangrove, la forêt de Tram, essence aromatique d'où l'on extrait l'essence de citronnelle, dont l'écorce, imputrescible, a des qualités isolantes et dont le bois (excellent bois de feu) produit aussi les caïcongs [pieux] grâce auxquels flottent sur la boue les buildings saïgonnais ou de toutes autres villes du Delta du Mékong.

Pour terminer, citons les peuplements artificiels dont la plus belle réussite est sans conteste les plantations de filaos des côtes d'Annam et les plantations de pins et d'eucalyptus des environs de Hué ainsi que le peuplement de pins de Chine sur les 99 sommets du Tonkin.

Toute cette richesse est confiée à la gestion des Service des Eaux, Forêts et Chasses de l'Indochine, organisés actuellement en services locaux sous la contrôle d'une Inspection des services locaux à Hanoï.

Ces organisations méthodiques ont eu d'excellents résultats : les habitants, peu à peu, sont amenés à respecter le bien commun, aussi utile au point de vue de fourniture des produits et sous-produits forestiers que de l'économie générale comme régulateur de climat et gardien de la fertilité des terres.

Des règles qui prescrivaient le respect des boisements dans les enceintes sacrées, l'indo-chine est arrivée à une organisation rationnelle protégeant tout le domaine puis envisageant son aménagement et enfin son enrichissement

Le véritable créateur de cette organisation fut M. le conservateur Roger Ducamp auquel il convient de rendre hommage.

Aujourd'hui, 620 réserves sont créées sur une superficie de 4.600.000 ha dont 218 complètement aménagées. Ce sont les superficies qui seront refusées à l'agriculture, soit que le sol ne s'y prête pas, soit que des raisons d'intérêt général commandent de garder l'état boisé.

Dans ces réserves, en raison de la pérennité qui leur est assurée, des travaux importants d'aménagement peuvent être effectués.

C'est ainsi que 5.479 km de sentiers ont été tracés, 5.242 km de pistes ont été ouvertes, 1.800 km de canaux ont été creusés et 16 km de voie ferrée posés pour solutionner le problème de transport de bois.

Au fur et à mesure que l'organisation se précise, l'action des services forestiers prend de l'ampleur. C'est ainsi que, par exemple, le massif de Mangrove de Cochinchine, inexploité en 1900, présente actuellement 70.000 ha d'un seul tenant, pourvu de 1.800 km. de canaux et dont les revenus croissent chaque année.

Les reboisements, pratiquement nuls en 1939, ont été de 200 ha en 1940, 805 ha en 1941. Ils ont été effectués, en 1942 sur 1.500 ha et le seront sur plus de 1.000 ha dans le courant de cette année. Pendant ce temps, les recettes ont quintuplé entre 1931 et 1942. Il est à prévoir qu'elles seront du double de celles de 1942 dans deux ou trois ans si les conditions extérieures restent les mêmes.

*
* * *

En somme, de la visite du Pavillon du Bois, nous pouvons tirer les conclusions suivantes.

Les services des Eaux, Forêts et Chasses de l'Indochine sont en plein essor. Leur action ne fait que s'intensifier au fur et à mesure que les premiers résultats seront acquis, ceci d'autant plus rapidement que ces résultats déclenchent de nouvelles possibilités.

Ainsi, les revenus forestiers ne feront que croître dans les années à venir et le Capital forestier restera le plus sûr, le plus durable, étant sans cesse amélioré par ceux qui veillent sur les destinées de ce pays.
